

## Conseil Municipal

### Séance du 17 novembre 2015

*L'an deux mil quinze le dix-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MINIER Marcel, Maire de MUEL.*

Étaient présents : MINIER Marcel, Maire, TROCHU Pierre, GARCON Jean-Paul, adjoints, BESNARD Jacques, CHARPENTIER Jocelyne, MORICE Anne-Marie (arrivée à 20 h 45), BRIAND Claude, POIRIER Jean-Luc, CARRISSANT Pierrick, LE VAILLANT Nicolas, FORTIN Marcel (arrivé à 20 h 30), MOYNAT DANET Isabelle, BARIOU Marie-Noëlle.

Étaient absentes : TALLEC Christa, MAILLARD Sylvie,  
Procuration de Christa TALLEC à Marcel MINIER

Date de convocation : 10 novembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Jean-Paul GARCON a été élu secrétaire de séance

#### N° : 2015 - 66

Thème :

Intercommunalité

**Objet : Communauté de communes Saint Méen – Montauban :**

**Attributions de compensation définitives 2015 et provisoires 2016**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le rapport de CLECT (commission Locale d'Evaluation des charges transférées) a été approuvé par la majorité qualifiée des conseils municipaux. Le conseil municipal doit donner son avis sur les attributions de compensation définitives 2015 et provisoires 2016 selon le tableau ci-dessous :

Communes	Attributions de compensation définitives 2015	Attributions de compensation provisoires 2016
BLERUAIS	409.06	83.06
BOISGERVILLY	66 361.47	65 629.52
GAEL	59 290.21	58 471.21
IRODOUER	55 822.41	22 448.75
LA CHAPELLE DU LOU	31 294.38	7 142.36
LANDUJAN	22 710.20	22 506.88
LE CROUAIS	7 142.36	7 142.36
LE LOU DU LAC	1 667.23	1 667.23
MEDREAC	135 212.52	134 195.92
MONTAUBAN	1 043 814.76	1 040 520.97
MUEL	26 969.05	24 323.05
QUEDILLAC	44 782.67	44 782.67
ST MALON SUR MEL	9 191.17	8 180.17
ST MAUGAN	-428.95	-517.95
ST MEEN LE GRAND	556 050.39	558 181.46
ST M'HERVON	9 565.83	9 565.83
ST ONEN LA CHAPELLE	23 309.57	21 599.00
ST PERN	256 733.53	248 598.89
ST UNIAC	15 676.50	15 635.84
<b>TOTAL</b>	<b>2 365 574.36</b>	<b>2 314 227.91</b>

Après en avoir délibéré (9 voix pour, 3 abstentions), le Conseil Municipal,

- donne un avis favorable sur les attributions de compensations définitives 2015 et les attributions provisoires 2016 selon le tableau présenté ci-dessus **mais demande qu'il soit revu le calcul des attributions lié aux chemins de randonnées lors de la prochaine CLECT**

#### N° : 2015 - 67

Thème : Location

**Objet : Location panneau publicitaire**

Monsieur le Maire fait part au conseil que la commune a reçu le règlement pour un panneau publicitaire implanté sur la commune pour un trimestre. Le montant est de 30.88 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le règlement du panneau pour un montant total de 30.88 €,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités liées à ce règlement et ceux à venir.

#### N° : 2015 - 68

Thème : Décisions budgétaires

**Objet : Décision modificative n°7**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve la décision modificative suivante :

Budget commune – Décision modificative n° 7

DI : compte 21578 - 110 (matériel outillage) : + 700 €  
DI : compte 2318 - 133 (travaux divers) : - 700 €

**N° : 2015 - 69**

Thème :  
Enseignement

**Objet : Ecole de  
musique du Pays de  
Brocéliande – Projet  
2016**

Monsieur le Maire fait part au conseil que l'école de musique du Pays de Brocéliande pourra intervenir à l'école de MUEL pour un projet en 2016. L'intervention serait de 22 h à 41 € de l'heure soit 902 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- donne son accord pour une intervention pour 22 h pour un montant de 902 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette intervention.

**N° : 2015 - 70**

Thème : Décisions  
budgétaires

**Objet : Décision  
modificative n°8**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'apporter au budget communal une décision modificative afin d'intégrer au budget principal des recettes supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la décision modificative suivante :

Décision modificative n°8 :

Fonctionnement :

Recettes : Article 74832 (FDTP) : + 2 500 €

Recettes : Article 7488 (autres participations) : + 9 000 €

Dépenses : Article 60612 (Electricité) : + 1 800 €

Dépenses : Article 60631 (Fournitures entretien) : + 500 €

Dépenses : Article 60632 (Fournitures petit équipement) : + 7 000 €

Dépenses : Article 6064 (Fournitures administratives) : + 1 000 €

Dépenses : Article 6068 (Autres fournitures) : + 1 200 €

**Délibérations 2015 – 66 à 2015 – 70**

MINIER Marcel		POIRIER Jean-Luc	
TROCHU Pierre		CARRISSANT Pierrick	
TALLEC Christa		LE VAILLANT Nicolas	
GARCON Jean-Paul		FORTIN Marcel	
MORICE Anne-Marie		MOYNAT DANET Isabelle	
BESNARD Jacques		MAILLARD Sylvie	
CHARPENTIER Jocelyne		BARIOU Marie-Noëlle	
BRIAND Claude			